Affaire de la National American Bank.

TROISIÈME JOUR.

LE JURI FORMÉ DÉFINITIVEMENT.

LECTURE DE L'ACTE D'ACCUSATION.

OUVERTURE DES DÉBATS.

Le procédé employé dans les Cours de District des Etats Unis, pour former le juri, est tout autre que celui qui est en usage dans les Cours d'Etat. Aussi la formation en a-t-elle été lente et il était bien difficile de prévoir qui serait accepté ou rejeté.

A 10 heures juste, le juge Parlange monte sur son siège; il arrive même avant un des défenseurs.

Au dehors, l'orage gronde. Au dedans, il fait sombre et très chaud, et l'on est obligé de fermer toutes les fenêtres, à cause du bruit que produit le roulement des voitures dans la rue.

Quant à l'éclairage il laisse beaucoup à désirer.

Un des jurés, M. McCracken, se trouvant indisposé est dispensé de son service. Restent donc deux vacances à remplir dans le juri.

On appelle MM. W. C. Hellwick et Wm C. Kay.

M. Kay est un ingénieur civil, lié personnellement avec Gardes, il est récusé.

M. Hellwick est un charretier de la N. O. Brewing Association; il répond d'une façon satisfaisante à toutes les question, il est admis.

M. E. P. Burbank, commis sans emploi, est accepté par les deux parties.

La défense veut récuser M. A. L. Fernandez, M. Gurley s'y oppose; il est temps d'en finir avec toutes ces récusations. C'est aussi l'avis du juge Parlange.

L'avocat Clegg ayant réclamé et dit que la défense avait le droit de faire encore deux récusations, le juge dit: "soit, profitez-en." M. Fernandez, récusé, sort. A sa place on appelle Jas H. Williamson, commis de la maison H. T. Cottam et Cie, qui est accepté.

Le juri est complet. En voici la liste: George H. Lord—agent de steamboats; résidence, 814 rue Canal, foreman.

Frank L. Faust—commis de la New Orleans Transfer Company; résidence, 2505 rue Dauphine.

M. J. McFerland—commis; résidence, 2633 rue Cleveland.

B. B. S. Folwell—commis de la 1ère Cour de Cité; résidence, 841 rue Carondelet.

Robert D Davies—agent d'assurances; résidence, 1435 rue Ste-Marie.

James E. Ayers—inspecteur; résidence, 415 rue Delaronde.

E. P. Burbank—commis; résidence, 598 (ancien numéro) rue Magazine.

Wm C. Hellwick—charretier de la New Orleans Brewing Association: résidence, 8121 rue Maple.

I. W. Homan—résidence, 1432 rue Constance.

Jas H. Williamson—commis de la maison H T. Cottam & Co.; résidence, 1237 rue Touro.

Frank Gernon—commis; résidence, 611 rue St-Charles.

Edw. G. Herron—résidence, 908 rue Delachaise.

Le juge annonce qu'il a choisi le capitaine Geo. H. Lord, comme chairman ou président du juri.

Il est 10 heures 25, quand le cour ordonne que l'on commence le procédure. Va-t-on lire tout l'acte d'accusation qui est très volumineux et qui renferme une foule de chefs d'accusation qui se ressemblent? L'avocat de district Gurley n'est pas de cet avis.

Le juge Beckwitz demande qu'on fasse la lecture entière. Le juge Parlange se range à l'avis de M. Gurley. La défense pouvait exiger cette lecture, quand l'affaire a été entamée par elle.

Le juge Beckwitz fait ses réserves et l'incident est clos.

A 11 heures l'avocat de District assistant, Mel en, commence la lecture, comme l'a ordonné le juge. Elle dure 20 minutes. Puis M. Gurley donne au juri quelques explications nécessaires sur les différents comptes contenus dans l'acte d'accusation.

Après une courte suspension de séance, l'avocat de district demande la lecture des comptes 13, 14 et 15 qui diffèrent des autres, non pas pour la nature des délits, mais pour la façon tout à fait différente dont ils ont été commis. Lecture en est faite. M. Gurley ajoute que les Nos 16, 17 et 18 leur ressemblent.

Il en est de même des numéros 20 à 96 qui ne diffèrent que par les dates et les montants.

La plupart de ces chèques sont payables à J. O. Bigelow et Cie. Quelques-uns portaient des initiales; il y en a un de $50,000 payable "to yourselves" à vous mêmes (la Banque National e Américaine).

De 97 à 101 sont des fausses entrées. De 102 à 105, les comptes sont semblables, à l'exception des dates et des montants.

Il en est de même à peu près des autres comptes qu'on ne lit, que quand il sont d'une nature différente.

Arrivé au compte 121, on constate une erreur faite par un commis. Au lieu de $25,000,, on lit $50,000.

M. Gurley veut la rectifier. La défense s'y oppose; il faut recourir par cela au Grand Juri dit elle. La Cour déclare qu'elle avisera et la lecture continue jusqu'au No 126.

A 2 heures 15, après une suspension de séance, M. Gurley entre dans de longues explications sur la nature des délits qui sont reprochés aux accusés. Il y a d'abord le délit de fraude au détriment des déposants, que l'on reproche non seulement aux officiers de la banque, mais aussi à ceux qui les y ont aidés. Dans presque chaque chef d'accusation, il y a trois charges différentes: l'une de détournement; l'autre, d'abstraction ou tentative de cacher un compte; la troisième, celle de faux emploi de l'argent.

Il y a aussi un certain nombre de fausses entrées, 8 en tout.

Quand la American National Bank, dit M. Gurley, a été organisée, en 1889, M. Gardes a été élu président avec pouvoir de choisir un caissier, qui a été M. Girault. Tous les deux ont servi depuis la création de l'institution jusqu'à sa suspension.

Il en serait alors formé une maison sous la raison sociale Underwood et Cie. La compagnie c'était MM. Girault et Gardes. Cette maison tirait sur la banque des sommes plus ou moins fortes qu'elle ne remboursait pas. La maison Underwood avait, au moment de la suspension, contiré à l'institution $83,000. Il y aussi d'autres comptes au nom de la maison Underwood.

La même maison a tiré également $11,000 pour des opérations de future de coton.

Il y a aussi à reprocher aux accusés d'avoir fait de faux rapports sur la véritable situation de la banque.

Après ces remarques préliminaires, le juge déclare à la défence qu'elle peut, si elle le veut, faire lire tous les chefs d'accusation. Le juge Beckwith s'en tient, dit-il, à sa première demande.

La parole est à la défence.

Le Capt. Henriques demande que l'on fasse retirer les témoins.

Accordé, à l'exception des trois examinateurs de banque, Maxey, Bergoyne et Johnson; l'Avocat de District a besoin de leur présence. Le receveur Richardson reste aussi dans la salle.

Après la lecture du certificat d'organisation de la Banque, autorisée par le Contrôleur de la monnaie courante, le premier témoin est appelé. C'est M. S. O. Thomas, cité par le gouvernement. M Thomas habite la Nouvelle-Orléans; il a été facteur de coton, président de la Banque du Peuple de la Nouvelle Ibérie, depuis 6 ans; il présidait la séance, quand a été organisée la American National Bank.

M. Gurley lui présente un livre que le témoin reconnaît, et qui porte plusieurs fois sa signature, en qualité de président de plusieurs séances de la banque Américaine. M. Henriques demande à inspecter aussi ce livre, ce qui lui est accordé.

M Thomas reconnaît les signatures qui sont sur ce livre, comme étant bien les signatures authentiques de MM. Girault et Gardes. Il déclare aussi que M. Gardes était muni de pleins pouvoirs pour choisir un caissier.

M. Gurley demande alors à la Cour de faire enregistrer ces minutes comme une preuve, comme un témoin—ce qui est accordé.

Quant à la nomination même du caissier, M. Thomas ne peut rien affirmer, attendu qu'il n'était présent à la séance où l'affaire a été réglée, et qu'il a donné sa démission de membre du bureau, bientôt après.

Quand M. Gurley lui demande s'il sait quelque chose de la maison Underwood et Cie, la défense fait objection, mais le juge passe outre. La défense peut prendre ses réserves.

M. Thomas dit alors qu'on lui a présenté un billet à escompter pour Thos. H. Underwood et Cie, ce billet lui a été présenté à son bureau 615 Perdido, par M. Claude Smith. Il a refusé de l'escompter parce qu'il ne connaissait pas qui composait la maison Thos. H. Underwood et Cie. Autant qu'il se le rappelle, la somme était de $4,000. C'était durant l'hiver de 1895. Le billet était signé Thos. H. Underwood, Girault et Henry Gardes, payable à mon ordre. C'est bien M. Smith qui le lui a présentée, à la requête de M. Smith, de la maison de J. O. Bigelow et Cie limited.

Le billet a été renouvelé, le 26 mars 1896; la sécurité reposait sur 58 actions de la Banque Nationale Américaine.

Le second billet, demande M. Gurley, reposait-il sur les mêmes sécurités que le premier. Je le pense, répond M. Thomas. Nous en prenons acte, fait M. Gurley, en s'adressant au juge.

Répondant à d'autres questions de M. Gurley, M. Thomas reconnaît sur ces billets les signatures de Gardes, Girault et Underwood. Il ajoute que le billet n'a pas été payé; il a escompté le premier billet qui était à 90 jours.

M. Gurley présente les certificats de garantie de la Banque Nationale Américaine comme preuve et il les fait passer à la défense pour qu'elle les inspecte.

Le juge Beckwith objecte, attendu que les papiers n'ont pas de rapport à l'affaire. Le cour passe outre et la défense fait ses réserves.

M. Thomas reconnaît que ce sont bien les certificats qu'on lui a donnés.

Quand M. Gurley demande à M. Thomas, s'il y a eu d'autres transmissions, la défense objecte; mais le juge maintien la validité de la question.

M. Thomas ajoute alors qu'il a escompté un billet de $8,000, le 8 mai 1896. Ce billet ne portait que deux signatures, celles de MM. W. W. Girault et T. H Underwood. Il a escompté le billet sur 30 actions de la banque Nationale de la Louisiane et sur 50 actions de la Banque Nationale Américaine; il a vendu les actions à la Banque Nationale de la Louisiane et touché l'argent.

La défense fait également opposition à ces questions, mais la cour passe outre.

M. Mullen lit ces certificats, puis les passe au juri qui les examinent.

Le juge s'adressant aux jurés, recommande à tous la circonspection; il donne au député marshal LeBlanc l'ordre de prendre soin d'eux.

M. Thomas reprendra sa place sur la sellette des témoins, demain matin. Il est 5 h 20. La cour s'ajourne à ce matin, à 10 heures.

Avant de vous mettre au lit

prenez les Pilules d'Ayer, et vous dormirez mieux, vous vous éveillerez dans de meilleures dispositions pour votre travail de la journée. Les Pilules Cathartiques d'Ayer n'ont pas d'égal comme remède agréable et efficace contre la constipation, l'état bilieux, le mal de tête et toutes les affections du foie. Elles sont recouvertes d'une couche de sucre, et préparées si parfaitement, qu'elles guérissent sans les ennuis qu'on éprouve en prenant un tas de pilules qui existent dans le commerce. Demandez à votre droguiste les Pilules d'Ayer. Quand d'autres pilules ne vous apporteront aucun soulagement, celles d'Ayer sont

Les Pilules qui vous guériront.

Mort de M. Wm. Wright.

M. William Wright, le commissaire des Etats-Unis, est mort en ville hier matin.

Le défunt était Irlandais de naissance, et âgé de soixante-neuf ans. Il avait beaucoup voyagé en qualité de membre d'un corps militaire, le "Rifle Brigade", et les incidents notables de sa vie mouvementée étaient racontés par lui d'une façon charmante.

A la mort de son père, il entra au collège du Duc d'York, à Dublin, où n'étaient admis que des fils de militaires.

Il y avait plus de quarante ans qu'il était en Amérique. Quand éclata notre guerre civile, Wright s'enrôla dans le neuvième régiment du Connecticut et s'y distingua. A la conclusion de la paix, Wright qui avait été fait capitaine sur le champ de bataille, vint se fixer à la Nouvelle-Orléans, s'y maria et y vécut jusqu'à sa mort.

Sous diverses administrations républicaines, le défunt remplit les fonctions de commissaire des Etats-Unis et surintendant d'élections.

M. Wright meurt emportant les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

Départ des Frères Blanc.

Ainsi que nous l'avons annoncé, les frères Blanc, assassins de M. Martin Begnaud, ont quitté notre prison de paroisse hier matin en destination de Lafayette, sous la conduite du shérif de l'endroit, M. Ike Broussard et de deux députés.

Dès que les condamnés se sont éveillés hier matin à six heures, on leur a appris qu'ils allaient peu de temps après partir pour le lieu de leur supplice.

Ils n'ont pu dissimuler leur émotion quand le shérif Unsicke leur a annoncé que M. Broussard les réclamait.

Si jusqu'alors ils avaient paru résignés à leur sort, leur attitude hier laissait deviner le contraire. Ils ont dit adieu aux employés de la prison aux soins desquels ils avaient été confiés durant leur courte captivité ici, et se sont mis en route un peu avant l'heure de monter en chemin de fer.

On les avait menottés pour les faire franchir à pied la distance qui sépare la prison de la gare du chemin de fer "Southern Pacific."

Alexis n'a pu réprimer quelques murmures quand après l'avoir lié à son frère par une menotte, on lui a menotté l'entre main, gênant ainsi ses mouvements et sa marche.

Les derniers préparatifs de l'exécution se poursuivent; et c'est demain que les deux criminels expieront leur faute sur l'échafaud.

En arrivant à Lafayette, ils ont été placés dans des cellules séparées.

Grand Jury des Etats-Unis.

Le Grand Jury dont la réunion devait avoir lieu hier à une heure et demie de l'après-midi, devant la cour de district des Etats-Unis, a été congédié jusqu'au mercredi 21 avril prochain, à cause du procès de la Banque Américaine qui s'y poursuit dans le moment.

Une Proclamation du Maire.

Le maire a adressé hier aux capitaines des navires du port une requête, sous forme de proclamation: de ne pas permettre à leurs bateaux, tant que durera la crue des eaux du Mississipi, de passer trop près des rives et de ne pas les faire marcher à une trop grande vitesse à cause du danger qu'il y aurait d'un ébranlement des digues ou d'un débordement du fleuve. Cette requête s'adresse plus particulièrement aux capitaines des bateaux de touage.

Tué par la foudre.

Une dépêche spéciale de Baton-Rouge nous apprend que M. Jas. L. Lobdell, un jeune planteur d'Ouest Baton-Rouge a été tué par la foudre hier matin, à sept heures, à plusieurs milles plus haut que la ville.

Le malheureux jeune homme était monté sur un cheval; il venait de faire une tournée dans les champs et rentrait chez lui suivi de deux de ses employés. Il a été tué instantanément ainsi que son cheval, et ses deux compagnons de route, des hommes de couleur qui n'étaient pas éloignés de lui n'ont éprouvé aucun mal.

M. Lobdell était à une époque gérant du Bureau d'Enregistrement des terres de sa localité.

Tentative de suicide.

Geo. Alexis, un jeune homme de 35 ans, demeurant rue Chestnut, 4838, a attenté à ses jours, hier matin, en absorbant une dose de morphine.

Vers deux heures et demie, Alexis, en compagnie d'un ami Pedro De Priels, s'est rendu au café de Léon Beneditte, à l'angle des rues Canal et Carondelet.

Pendant que le garçon préparait des boissons, Alexis s'est excusé et s'est rendu dans la cour.

Voyant qu'il ne revenait pas, son ami est allé à sa recherche et l'a trouvé couché sur le dos. C'est alors qu'Alexis lui a avoué qu'il avait pris de la morphine. Transporté à l'hôpital, les étudiants n'ont reconnu chez lui, aucune trace du poison.

Brûlée vive.

Une vieille femme de couleur nommée Angeline Baker, âgée de 85 ans, a été brûlée vive hier matin, en sa demeure, à l'angle des rues Fern et Plum, à Carrollton.

Le feu s'est déclaré chez elle à trois heures un quart et avant qu'elle ait le on temps de se sauver, les flammes avaient envahi sa cabane.

La batisse et le contenu ont été totalement détruits.

Les restes de la malheureuse femme ont été transportés à la morgue.

Corps identifié.

L'individu qui s'est suicidé, mardi matin, au Palace Hotel, a été identifié hier soir, comme Frank D. Steger, natif de Richmond, Va.

Il s'était enregistré à l'hôtel sous le nom de Wilson Williams, de Washington, mais sur un télégramme reçu, hier soir, par le coroner, son identité a été établie. Ses restes seront envoyés à Richmond, ce matin.

Le Teint De Toute Dame

devrait être clair et doux; c'est dans l'ordre de la Nature. Pour vous assurer un teint parfait, pour stimuler les pores affaiblies par l'action de savons impropres, pour nettoyer et éclaircir, servez-vous du

SAVON D'HEISKELL

Il fait disparaître les taches de rousseur, le hâle et le bronzé de la peau. Il guérit toutes les affections peu graves de la peau.

Chez les pharmaciens ou par la poste, le pain: 25 c. Echantillon contre reçu d'un timbre-poste.

Johnston, Holloway & Co., 541 Commerce St., Phila.

INCENDIE DE LA DOUANE.

L'immense bâtiment qui faisait l'orgueil de notre ville n'est plus qu'un amas de ruines.

A une heure et demie ce matin, toutes les compagnies de notre Département d'incendie ont été appelées à faire un service des plus actifs.

A peine les cloches avaient-elles donné la première alarme, que l'immense bâtiment connu sous le nom de "La Douane", qui occupe tout un îlot carré et où sont les bureaux de la poste et du gouvernement fédéral, était en flammes.

Promptement, pompes et pompiers ont répondu à l'appel des cloches; et en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, les douze ou quinze puissants engins du Département de l'incendie jetaient l'eau par torrents sur l'immense foyer en feu.

C'est à grand'peine qu'on a pu soustraire à l'élément destructeur quelques livres du bureau du Percepteur des impôts.

Deux employés du bureau de poste ont échappé miraculeusement à la mort.

La rapidité avec laquelle les flammes se sont répandues a été telle, que les malheureux individus ont dû attendre les secours du corps de sauvetage, la faite leur étant impossible et c'est à l'asphyxie qu'ils auraient certainement succombé.

On évalue la perte à plusieurs millions de dollars.

L'heure avancée à laquelle nous traçons hâtivement ces lignes, ne nous permet pas de recueillir plus de renseignements.

HOTEL DE VILLE.

SALON DU MAIRE.

L'ÉTAT ALARMANT DU FLEUVE A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Hier matin, le maire a eu une conférence avec M. Thomas, président, M. Frantz, membre du Bureau des Levées, et l'ingénieur de ville, Bell, au sujet des brèches de la ville dont la situation cause une certaine inquiétude.

Ce qui a surtout excité l'anxiété de M. Flower, ce sont les conversations qu'il a eues avec bon nombre de citoyens qui, vu cette situation alarmante et les rapports plus alarmants encore qui nous arrivent du cours supérieurs du fleuve, pensent qu'il serait peut-être nécessaire de faire appel à la population pour aider à prendre des mesures exceptionnelles auxquelles les autorités ne peuvent, en cas ordinaire, avoir recours.

M. Thomas a rassuré le maire. Il lui a affirmé que la situation n'était nullement alarmante; que les levées étaient intactes et solides; que s'il survenait quelque accident imprévu, il en serait averti immédiat-ment.

Par précaution, le Bureau des Levées s'est assuré la disposition de 50,000 sacs, il y a plusieurs semaines. 30,000 ont déjà été employés à boucher les petites brèches qui se sont produites au dessous d'Algier, sur l'autre rive du fleuve.

Le Bureau s'est inquiété de cette affaire, hier matin. Un comité a été expédié pour s'assurer du nombre de sacs dont on pourrait disposer, immédiatement en cas de nécessité, bien qu'il n'y ait rien à appréhender pour le moment.

Le maire croit cependant que la situation est assez sérieuse pour que le public soit averti de se tenir sur ses gardes, afin d'être prêt à agir en cas de besoin.

LES MACHINES A DRAINER EN BON ÉTAT.

Le Commissaire des travaux publics, M. McGary, a déclaré, hier, que toutes les machines à drainer fonctionnaient fort bien. Hier matin, pendant l'ouragan, et la pluie battante, les eaux s'écoulaient aussi vite qu'elles tombaient.

Durant l'avant-midi, l'eau du lac montait considérablement; mais la situation a changé bien vite. Il n'y a aucune appréhension à avoir d'aucun côté.

LE PAVAGE DE LA RUE JACKSON.

Si le temps permet, le pavage de la rue Jackson en asphalte commencera aujourd'hui, et sera achevé, aussi à temps pour livrer la rue en trafic, samedi.

RÉUNIONS DE COMITÉS

Les comités suivants ont été convoqués comme suit:

Comités de police et des édifices publics, jeudi soir, à 7 heures.

Comité d'organisation, samedi, à midi.

Comité des rues et débarcadères, vendredi, à 7 heures 30.

Comité d'ordre public, lundi, à 7 heures.

Comité de finances, lundi, à 7 heures 30.

LA FRANCHISE DE L'AVENUE NAPOLÉON

Un sous-comité du comité des Rues et Débarcadères s'occupera aujourd'hui de la question de la franchise du chemin de fer de l'avenue Napoléon.

Les Pilules d'Ayer sont absolument végétales, d'un emploi sûr; elles ne renferment pas les intestins, et sont un tonique admirable.

City Park.

Les Commissaires de ce parc, MM. Cucelle, Landry, Bernard, Richards, Claiborne, Thomas, Reiss, Grandjean, Smith, Anselman, Garcia et autres se sont réunis, hier soir, sous la présidence de M. Paul Capdevielle.

En l'absence de M. Mencouler, M. Landry a été assigné au poste de secrétaire. Aucun sujet important n'a été traité. M. Garcia, du comité des fêtes, a déclaré que les travaux, pour la fête champêtre, avaient été commencés.

Le président a reçu une communication de M. Whyman, surintendant de la Traction Company, relative à la question d'établir une bande de musique au parc.

Un comité composé de MM. Garcia, Reiss et Bernard, a été nommé dans le but de s'entendre avec des musiciens à ce sujet.

A neuf heures la séance a été levée.

Transferts de la police.

Le chef Gaster a, hier, ordonné les transferts suivants dans les rangs de la police:

Les caporaux Driscoll du premier au troisième precinct; Leroy, du troisième au premier.

Les agents Harrison du deuxième au septième; Martin du septième au deuxième; Thomas du sixième au onzième; Behrman du onzième au sixième; Shannon du quatrième au onzième; DeBeaumont du onzième au quatrième; Shannon du cinquième au onzième; Rousseau, du onzième au cinquième; Duffy, du premier au sixième; Sweeney, du sixième au premier; Johnson, du deuxième au huitième; Roy, du huitième au deuxième; Comas, du troisième au cinquième; Carrigee, du cinquième au troisième; Simons, du troisième au premier; Price, du troisième au premier; Peyronin, du premier au troisième; Cearns, du premier au troisième; Commons, du cinquième au quatrième; Clavin, du quatrième au cinquième; Kenny, du quatrième au deuxième; Bitterwolf, du deuxième au quatrième; Corcoran, du deuxième au dixième; Pincon, du dixième au deuxième; Bland, du dixième au quatrième; Haines, du dixième au quatrième; Landry, du quatrième au dixième; Lux, du quatrième au dixième. Les télégraphistes Hayes, du cinquième au quatrième; de l'Etang, du quatrième au cinquième.

Les surnuméraires Duron, du cinquième au onzième; O'Masion, du cinquième au onzième.

L'Etat du Fleuve et de ses Levées.

Mesures de Sûreté Prises.

MM. Frantz et Thomas, du Bureau des Levées, sont allés demander au maire de lancer une proclamation requérant les steamers et autres embarcations de modérer leur course sur le fleuve, attendu que l'agitation des eaux cause, en ce moment, de graves dégâts.

Le maire a promis de se rendre aux vœux du Bureau des Levées; il va également demander aux autorités fédérales de l'aider à mettre cette proclamation en vigueur.

Il n'y a plus grand espoir à avoir sur les conséquences de la crue actuelle. Si nous ne échappons au danger, c'est aux dépens d'autres qui seront submergés.

Presque tout le territoire qui se trouve enfermé dans le Delta est ou va être sous l'eau.

Les pertes qui en résulteront sont incalculables. Les brèches succèdent aux brèches, mais le fleuve ne baisse pas. Si le Mississipi reste à la même hauteur pendant quelques jours, bien des levées crèveront. Aussi travaille-t-on à force, de toutes parts, pour empêcher l'eau de passer par dessus les crêtes des levées. Partout, on cherche à protéger les levées au moyen de sacs de terre.

Dans le cinquième district qui s'étend de la ligne d'Etat aux limites supérieures de la paroisse Pointe Coupée, y compris East Carroll, Tensas, Madison, Concordia, il y a là de superbes levées de 20 à 25 pieds de haut. S'il s'y déclare une brèche, les conséquences seront épouvantables.

Les nouvelles des districts de Pontchartrain, Lafourche, Atchafalaya ne sont pas mauvaises.

Les levées n'ont pas été ébranlées; mais elles sont en danger et on les surveille, nuit et jour.

Il y a eu, hier, une large crevasse, sur le bayou Lafourche, au dessous de Lake port. Le bayou n'a pas laissé pour cela. La Rivière Rouge grossit d'une façon inquiétante.

On a fait, toi, courir, hier, nous ne savons combien de bruits qui se sont trouvés être mensongers. Il n'est pas vrai, comme on l'avait annoncé, hier, que la levée avait cédé à South Port.

Du reste, les ingénieurs sont à leur poste, ayant à leur disposition de fortes équipes de travailleurs.

Admis par la presse et le public comme étant le plus complet et le plus sûr ouvrage annuel tenu à la Nouvelle-Orléans, joli aussi bien que de beaucoup de valeur, comment pouvez-vous faire sans une copie. Nous parlons du Directory de ville de 1897 de L. Soards, son 24me volume, prix $6 00, maintenant prêt. Envoyez-le chercher de suite ou vous serez en retard, car un nombre limité seulement reste. L. Soards est l'éditeur, situé dans l'ancien local 606 (ancien 6, Place Commerciale.

Les courses.

Bien vilain temps hier, et les courses ont eu lieu dans une mer de boue.

Le public n'a pas cependant trop à se plaindre de la journée, car trois favoris et trois seconds choix sont arrivés en tête de leurs concurrents

RÉSULTATS.

1re course—Jack the Jew, 9,10 (T. Burns) 1er; Birdcatcher, 10,1 (Coley) 2e; Little Tom, 6,1 (Songer) 3e.

2e course—Senator Penrose, 7,5 (Songer) 1re; Moralist, 10,1 (Higgins) 2e; Styx, 8,1 (Campbell) 3e.

3e course—Ben Waddell, 3,1 (Campbell) 1er; Jim Hogg, 2,1 (T Burns) 2e; Judge Steadman, 10,1 (A. Barrett) 3e.

4e course — New Louisiana Jockey Club Handicap— Irish Lady, 3,1 (Deasey) 1er; Donna Rita, 6,5 (T Burns) 2e; Imp Paladin, 6,1 (R. Williams) 3e.

5e course. Henrica, 7,10 (Caywood) 1er; Prince Proverb, 8,1 (Clay) 2e; Oilean, 8,1, (T. Burns) 3e.

6e course. Rey del Mar, 5,2 (Overton 1er; Volma, égalité (Clay) 2e; Florence Colville, 10:1 (T. Burns) 3e

NOUVELLES A LA MAIN.

Incendies—Hier matin, vers deux heures et demie, un feu a éclaté dans une maison, rue Bordeaux, 719, près Laurel, appartenant à Mme Annie Rice et occupée par Mary Robinson et M. H. Wheeler. La bâtisse, évaluée à $700, a été totalement détruite. Une assurance de $500 à l'agence de Reilly, couvre en partie les pertes.

—Un incendie causé par l'explosion d'une lampe, a éclaté hier matin, vers dix heures, dans l'établissement de J. Walis Kearney et fils, rue Gravier 423. Les flammes n'ont causé que d'insignifiants dégâts.

Vols—Hier matin, entre sept et huit heures, un voleur s'est introduit dans la boutique du Chinois Geo Howard, 932 rue Claiborne et y a fait siens des vêtements évalués à $3.

—Mardi dernier, la résidence de Mme Georgiana Thompson, rue Sixième 2138, a été visitée par un voleur qui en a emporté des vêtements d'une valeur de $17.

Coup de couteau.—Au cours d'une querelle, survenue l'avant-dernière nuit, à l'angle des rues Franklin et Douane, entre James Wilson et Gus Cartwright, ce dernier a donné à son adversaire un coup de couteau au bras gauche et s'est enfui.

La foudre.—Hier matin, à dix heures et demie, la foudre en tombant sur un fil électrique, a communiqué le feu au plafond de la pharmacie W. M. Levy, rue Magazine 1382. Les flammes ont été éteintes après avoir causé de légers dommages.

CHARBON.

PITTSBURG — Par chaland 36 à 38c. fendille 40c. le baril, $4 50 le boucaut; par tonds $4 00 à 4 25 par ton; anthracite $8 50 à — le ton; bateaux 35 à 40c. le baril; steamers $2 50 à 2 40 la tonne; habitation (sur la rive) 32½ à —.

ALABAMA—Par baril Cocoa 40c.; Cocoa nut coal 35c.; splint coal 45c.; nut splint coal 35c.; Cahaba 45c.; steam coal sur chars $2 40 à 2 55 la ton

Un Directory Classifié des Affaires de la Nouvelle-Orléans pour 1897.

Donnant l'énumération de toutes les maisons faisant des affaires sous leurs noms propres; aussi, un appendice d'autres informations de beaucoup de valeur et d'un guide des rues et des avenues. Très commode comme référence, prix seulement $1 00. Preuves le vous de suite. L. Soards, éditeur, bureau, 606 Allée Commerciale. Réfléchissez-vous des imposteurs, des fraudes et des voleurs.

MONTREUIL — Décédée, hier, 31 mars, à midi vingt minutes, Madame GEORGES MONTREUIL, née Gabrielle Thézard, fille de James C. Thézard. Les amis et connaissances sont priés d'assister au convoi qui partira de No 1161 rue Magazine, entre Erato et Calliope, à 4 heures cette après midi.

JOHN BONNOT.

Entrepreneur de Pompes Funèbre

Raoul Bonnot, Directeur.

No 623 rue Ste-Anne,

Téléphone No 1043.

14mars—3m

BANQUES.

J. HANNIGER, Prés't. J. E. MERILH, Vice-Prés't

Etat trimestriel de la

GERMANIA SAVING'S BANK,

No 311 RUE DU CAMP

A la clôture des affaires le 31 mars 1897.

ACTIF.	
Actions dans d'autres corporations	$17.256 00
Bons portant intérêt	580.952 67
Billets sur hypothèque	453,906 48
Prêts à échéance (garantis par collatéraux)	413 503 96
Prêts sur demande (garantis par collatéraux)	529.194 89
Meubles et installations	750 00
Comptant	329,871 23
Total	$2,334,370 22
PASSIF.	
Capital payé	100,000 00
Profits indivis	259,884 62
Profits nets acquis pour le trimestre, après déduction de toutes les dépenses et les intérêts dûs pour trois mois aux déposants	17,324 80
Intérêt sur la réserve des déposants	12,250 00
Dû à 7 449 déposants	1,944,528 80
Dividendes non payés	275 00
Total	$2,334,370 22

Je certifie que l'état ci-dessus est vrai et correct. G. AD BLAFFER, Caissier.

Juré et signé sous serment pardevant moi, ce 31me jour de mars 1897.

GEO. C. WALSHE, Notaire Public.

Attesté correct:

J. E MERILH,
A. VIZARD

1er avril—3f

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE Ed District pour la paroisse d'Orléans—No 50,997—Division A—Ordre de Cour—John W. Duffy vs ses créanciers—Qu'une réunion des créanciers de John W. Duffy, insolvable, soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, conformément à la loi, le premier jour d'avril 1897, à 11 heures A. M. pour aviser, recommander et voter sur les meilleurs termes, conditions et la manière de vendre les intérêts de l'insolvable John W. Duffy, dans la Propriété Foncière vendue par l'huissier de cette affaire, pleinement décrite dans ledit inventaire fait par Edgar M. Cahn, notaire public en cette ville, le 15 septembre 1896, et que les créanciers dudit insolvable soient légalement notifiés conformément à la loi pour ce to réunion.

Nouvelle-Orléans, 17 mars 1897.

Signé: T. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Greffier.

24mars—3f 26—avril 1

Nouvelle-Orléans, le 1er avril 1897

A partir de cette date nous offrons aux commerçants: Eaux minérales assorties à 20 sous la douzaine. Eau de seltz en syphon à 50 sous la douzaine. Eau de seltz en fontaine de 10 gallons en acier à 75 sous par fontaine. Toutes bouteilles, syphons et fontaines doivent être rendus une fois vide. Crescent City Seltz and Mineral Waters Co., anciens Nos 270, 272, et 274 rue Royale, Nouvelle-Orléans, Lne.

1er avril—4 f

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—Un Dictionnaire Larousse (nouvelle édition—17 volumes)—absolument neuf et n'ayant jamais servi. S'adresser L. G. Lock Box 511. 31 mars—

DEMANDES D'EMPLOIS.

UN bon ouvrier boulanger désire trouver travail. S'adresser, Duffart, 519 rue Dumaine. 31 mars—1 sem

DEMANDES.

UNE bonne domestique pour faire le ménage et la salle à manger. S'adresser immédiatement au No 820 Esplanade. 25 mars—

A LOUER.

A LOUER—Une maison à deux étages, rue du Quartier entre Bourbon et Dauphine. S'adresser au No 820 Esplanade. 25 mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D—No 53,305.

SUCCESSION DE MICHAEL J. WALSH.

UN PLACEMENT DESIRABLE DU PREMIER DISTRICT.

—LA—

RESIDENCE A DEUX ETAGES

No 1121 RUE ROBIN,

Qu'à un demi-ilet de la Place Colisée.

PAR E. CURTIS, encanteur—Bureau anciens Nos 54 et 56 rue Royale—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 53,305—l'Hon M. E. Rightor, juge, daté le 26 mars 1897, et à moi adressé, je procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, le MARDI, 4 mai 1897, à midi—

La résidence à deux étages No 1121 rue Robin, situé dans l'Ilet borné par les rues Camp, Magnolia, Race et Robin, désignée comme lot No 2, mesurant 18 pieds 8 pouces de face à la rue Robinson 128 pieds de profondeur.

Pour plus amples renseignement, voyez le plan à la Bourse.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, pour des billets portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles. 10 0/0 sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Michael J. Cormen, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur. Les taxes de 1897 devant être soumises par l'acquéreur.

1er avr—1 4 11 18 25 30—mai 1 2 3 4

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de M. A. F. Ryle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 50,360—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Samuel Alston et Thomas J. Rogers, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
1er avril—1 5 10 Greffier.

Succession de Mme Helen C. Haley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 46 375—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par Anatole A. Ker, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
1er avril—1 5 10 Greffier.

Succession de William Kimberger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 46,133—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Catherine Kimberger, comme administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,